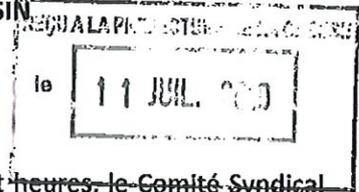


**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU
PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE EN LIMOUSIN**

Séance du 04 juillet 2019



Nombre de délégués : 22

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la salle des fêtes de St Maurice La Souterraine (23), sur la convocation et sous la présidence de M. DRIEUX.

Étaient présents : M. Barrière, Mme Berger, M. Mme Dévérines, M. Destours suppléant de Mme Imbert, M. Griffon suppléant de M. Jouanny, Ms Lachaise, Vincey, Baraud, Germanaud, M. Lardillier suppléant de M. Puygrenier, Audousset, Mme Beissat, Ms Burille, Chaput, Decoursier, Dufour, Dumignard, Mme Escure, Ms Muguay, Philippon, Lagrange.

Étaient excusés : Mme Imbert, Ms Faury, Jouanny Mérigout, Mme Saillard, Ms Dubois, Mondamert, Puygrenier, Mme Jammot, M. Lejeune, Mme Mazeirat

Étaient absents : Ms Allain, De La Salle, Guibert, Guillemain, Jarry, Magnin, Peyronnet, Mmes Caboche, Dédet, M. Delafont, Mme Gulyas, Ms Lecornec, Piarraud.

PLUI de la Communauté de Communes de Gartempe St Pardoux projet arrêté - consultation des Personnes Publiques Associées - avis SMIPAC :

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées concernant le projet arrêté de PLUI de la Communauté de Communes de Gartempe St Pardoux et la délibération de son conseil communautaire en date 05 février 2019, après avoir consulté les pièces du projet, le Comité du SMIPAC décide, à l'unanimité, de transmettre les observations ci-dessous annexées.

Fait et délibéré en séance les jours et mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à La Souterraine, le 08 juillet 2019

Syndicat Mixte Interdépartemental



du Parc d'Activités de la Croisière

1, rue le Hermitage

23300 LA SOUTERRAINE

Tél. 05 55 20 54 - Fax 05 55 68 03 56

E-mail : info@smipac.com

Le Président,

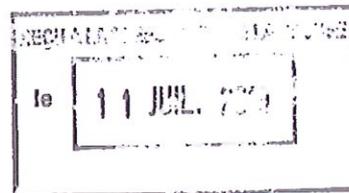
Jean-Pierre DRIEUX

Avis du SMIPAC concernant le projet arrêté du PLUI du Pays Sostranien :

Les observations ou demandes de modifications ci-dessous sont présentées **en rouge** par document du projet, titre de la page et paragraphe

Page 32 Justifications de la délimitation des zones

- ❖ Cadre « Zones à urbaniser »



« La zone 2AUi correspond au site de développement économique d'intérêt interdépartemental et régional du Parc d'Activités La Croisière sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix. A la carte communale de Saint-Amand-Magnazeix, ce secteur était d'ores et déjà identifié en zone constructible. Le PLUI reconnaît, par un zonage 2AUi, l'intérêt stratégique mais bloque sa constructibilité en attente de la mise en œuvre d'une ZAC. »

Conséquence - procédure : c'est à la fin de la réalisation du dossier de Zone d'aménagement Concerté que le SMIPAC va engager dans le cadre de la procédure d'extension qu'il sera nécessaire de demander une révision du PLUI pour intégrer le règlement de la ZAC qui deviendra le règlement du périmètre 87 du Parc d'Activités de la Croisière.

Ce mode opératoire est-il cohérent réglementairement et faisable sans contrainte particulière sans poser de problème de mise en œuvre au stade de la révision du PLUI.

2) Document 1.2 ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION - DIAGNOSTIC :

Page 29 Economie – Espaces économiques

- ❖ 3^{ème} paragraphe Saint Amand Magnazeix Parc d'Activités de la Croisière

« A proximité directe avec le nœud routier entre l'A 20 et la N 145, le Parc d'activités de la Croisière est un espace interdépartemental et géré par un syndicat mixte – SMIPAC. **qui exerce la compétence économique sur ce périmètre**

- Le parc accueille aujourd'hui **6 12** entreprises et **une centaine plus de 130 employés salariés** ~~côté creuse~~. Il s'agit principalement de PME PMI liés aux secteurs des hautes technologies, **de l'environnement des éco-activités**, des prestations de services **et de Commerce, du E- Commerce, de la logistique et de l'industrie**

- Aujourd'hui, 50 ha de terrains sont viabilisés dont ~~20 ha occupés et 30 ha disponibles~~ **11 ha disponible**. A terme, le Parc couvrira 110 ha. L'extension de 72 ha est envisagée (61 ha dans le département de la Haute-Vienne sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix de et 11 ha en Creuse).

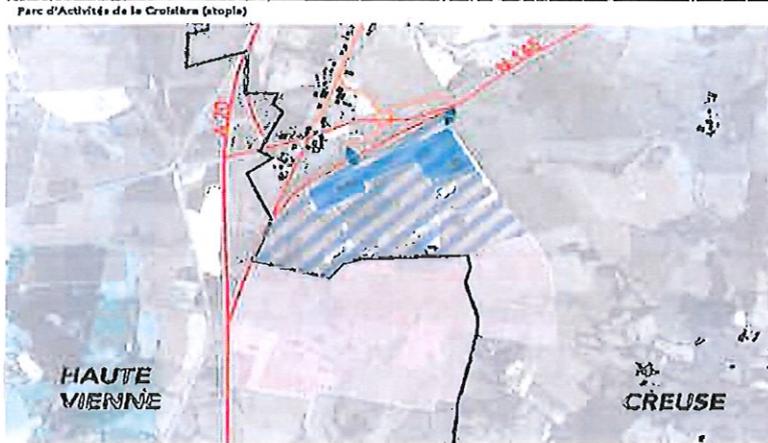
- **Un nouvel accès depuis l'A20 est envisagé pour faciliter l'accessibilité au Parc un nouvel accès depuis l'A20 vient d'être créé pour faciliter l'accessibilité au Parc**

- ❖ Plan du parc indiquant les zones occupées, disponibles et secteurs d'extension

Syndicat Mixte Interdépartemental
SMIPAC
du Parc d'Activités de la Croisière
1, rue de l'Hermitage
23000 LA SOUTERRAINE
Tél. 05 55 20 84 - Fax 05 55 63 02 56
E-mail : info@smipac.com

Le plan est à actualiser car il n'indique pas toutes les zones occupées (manque Sostradata, le relais 23, Limoges Palettes, Bio Crops), l'entrée depuis la bretelle A20 – Rn145 n'est pas mentionnée

ECONOMIE – ESPACES ECONOMIQUES



Au-delà d'une présence diffuse au sein des tissus bâtis mixtes, les activités économiques ne sont pas organisées en espaces économiques dédiés.

Saint-Sornin-Leulac

- La zone d'activité économique de Lacour est un projet porté par la Communauté de communes de Gartempe-Saint-Parthoux. Cette zone est située sur la N145, en amont du bourg en direction de l'A20. Plusieurs projets d'installation d'entreprises sont ainsi en cours et la fibre optique y est installée.

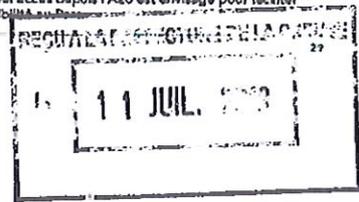
Châteauponsac

- Châteauponsac développe une zone d'activité économique en rive sud de la route départementale 971, en entrée d'agglomération. Les capacités d'accueil ne sont pas pleinement valorisées : le site présente des potentiels d'installations d'activités économiques importants. Le quartier de l'ancienne gare développe des surfaces bâties à vocation économiques dont une partie ne sont pas occupées.

Saint-Amand-Magnazeix Parc d'Activités de la Croisière

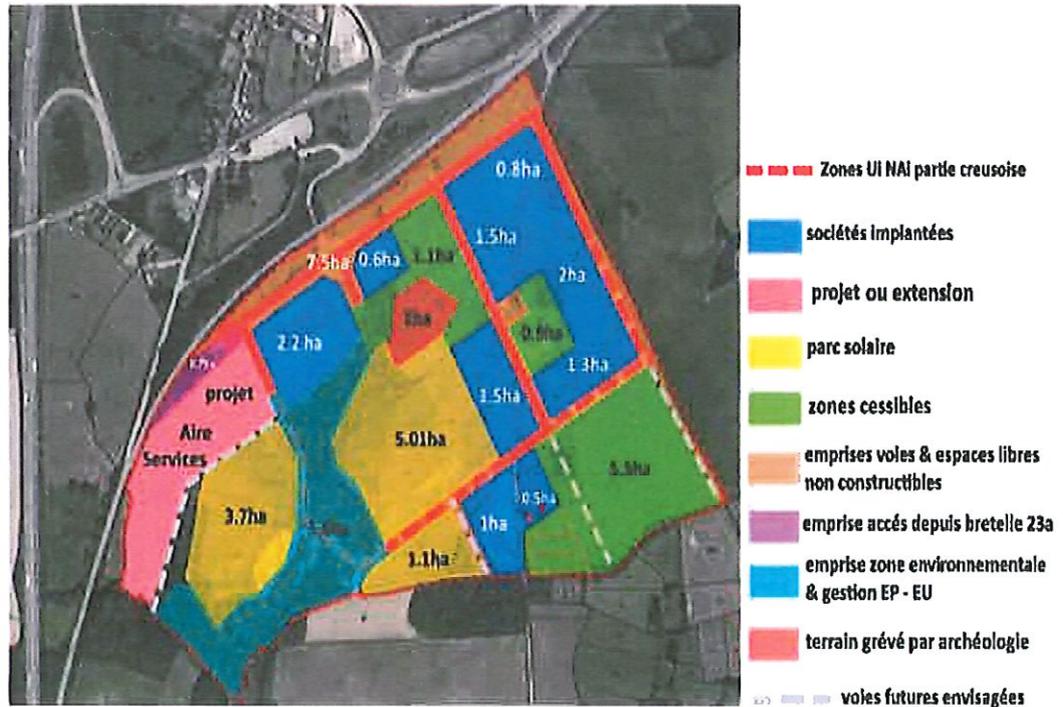
- A proximité directe avec le nœud routier entre l'A20 et la N145, le Parc d'activités de la Croisière est un espace Interdépartemental et géré par un syndicat mixte – SMIPAC.
- Le Parc accueille aujourd'hui 6 entreprises et une centaine d'employés côté Creuse. Il s'agit principalement de PME-PMI liés aux secteurs des hautes technologies, de l'environnement, de prestations de services et de E-commerce.
- Aujourd'hui, 50 ha de terrains sont viabilisés dont 20 ha occupés et 30 ha sont disponibles. A terme, le Parc couvrira 110 ha. L'extension de 72 ha est envisagée (61 ha dans le département de la Haute-Vienne sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix et 11 ha en Creuse).
- Un nouvel accès depuis l'A20 est envisagé pour faciliter l'accès.

FDU Creuse - Saint-Parthoux - 4 000 - Aout 2003 - 14/08/2003



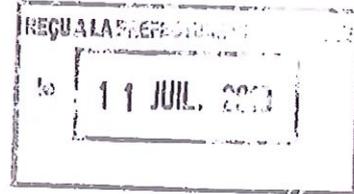
Ci-dessous exemple de plan :

Parc d'Activités de la Croisière : emprises



4) Document 1.4 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Erreur titre ~~INTERCOMMUNAL~~ **INTERCOMMUNAL**



Page 164 – XIV ORIENTATIONS ET INCIDENCES DU PLAN SUR LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LA BIODIVERSITE

❖ A. Consommation d'espace - Le développement économique

« L'intercommunalité souhaite encourager l'économie en milieu rural, en valorisant la bonne accessibilité du territoire pour répondre aux projets d'accueil et aux développements des activités économiques. Pour cela, la Communauté de communes s'appuie sur le Parc d'activités de la Croisière (SMIPAC), d'intérêt interdépartemental, **aménagé pour répondre à des projets de grandes tailles**, positionné au carrefour de l'A20 et de la RN 145 sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix, et souhaite développer **son offre foncière...** »

AUTRE POINT :

Le SMIPAC souhaiterait également que soit indiqué que l'implantation de projet de type photovoltaïque sera interdite sur l'extension haut-viennoise du parc si cela est possible réglementairement.